



Séjour sur le GR 34 Mt St Michel à St Briouac



*

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la FFRP N°IM075100382

Du mercredi 1er mai au dimanche 12 mai 2019

Animateur : Sylviane PAULET

La sortie est ouverte aux adhérents du club et titulaires de la licence FFRP 2019

Nbre de participants limités à 16 Personnes.

Déplacements : voiture, avion, train, bus,

DEPART : mercredi 1er mai 2019 à 6h30 au local de la gare à Aubenas

PROGRAMME :

- jour 1 : Aubenas-Lyon-Rennes- la caserne
- jour 2: la caserne- Le Mt St Michel: traversée avec un guide et visite de la cité
- jour 3 : La caserne-Cherrueix-Viviers s/mer 20 kms 6h00 de marche
- jour 4: Viviers s/mer- port Picain-Cancale : 15kms, 4h de marche
- jour 5 : Cancale-Rotheneuf-Ile Besnard-St Malo : 28kms, 8h de marche
- jour 6 : St Malo- Dinard: 23kms, 6h de marche
- jour 7 : Dinard-Lancieux: 20kms 5h30 de marche
- jour 8 : Lancieux-St Jacud de la mer: 17kms 4h30 de marche
- jour 9 : St Jacud de la mer-St Cast le Guildo 17kms 4h30 de marche
- jour 10 : St Cast le Guildo-cap Frehel- Plevenon 31kms 8h30 de marche
- jour 11 : Plevenon- Erquy les hôpitaux- St Briouac 24kms 6h30 de marche
- jour 12 : St Briouac- Rennes- Lyon

HEBERGEMENT : Auberges de jeunesse, gîtes, hôtels, abbaye

- En pension du mercredi soir au dimanche midi
- repas de midi en pique nique (environ 10€)

COÛT DU SEJOUR :

- En pension avec pique nique midi: 880€ environ (dont 150€ transport environ, guide pour traversée du Mt , 5€ immatriculation tourisme et 5 € frais divers - (21 € Frais assurance annulation)

INSCRIPTIONS :

La pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque d'acompte de 250€. Le bulletin d'inscription sera envoyé complété et à la réception du chèque d'acompte.

L'inscription sera définitive après signature et renvoi du bulletin. Possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

Avant le 30 décembre 2018.

Adressé à : Sylviane PAULET

75 impasse des Fatouliers 07110 VINEZAC

Tél : 04.75.36.81.60 OU 06.73.98.66.37

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Condition d'annulation de l'inscription :

En application de l'article 11 du règlement Intérieur du Club, le remboursement de l'acompte n'est pas accordé, sauf si l'adhérent qui annule peut être remplacé par une personne inscrite sur une éventuelle liste d'attente et qu'aucune prestation nominative ne reste due (hébergement, billets transport...).

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association



Séjour sur le GR 34 Mt St Michel à St Briouac

En revanche le billet d'avion étant nominatif, celui-ci ne sera remboursé que si l'assurance annulation a été prise,

- paiement du solde du voyage possible par chèques vacances.